

ON SE DONNE LES MOYENS

Décembre 2015

N°10

UNE ENTENTE DE PRINCIPE EST CONCLUE À LA TABLE SECTORIELLE DE LA FPPE-CSQ

La **Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ)**, qui représente 19 syndicats affiliés regroupant 7200 membres répartis dans la quasi-totalité des commissions scolaires francophones et anglophones du Québec, a conclu en fin de semaine une **entente de principe à la table sectorielle**. Cette entente a été entérinée le 14 décembre par le Conseil fédéral de la FPPE et sera présentée aux membres en assemblée générale de chacun des syndicats dès le retour du congé des fêtes.

Il faut bien comprendre que la négociation intersectorielle (salaires, retraite, etc.) n'est pas terminée à la Table centrale du front commun et que c'est uniquement lorsqu'il y aura un règlement à ce niveau que l'entente sera complète et pourra vous être présentée. Même si tout n'est pas terminé, nous jugeons important de vous faire part des résultats de nos travaux.

Rappel du contexte et des demandes patronales

Il y a un an, en décembre 2014, vous receviez la *Passerelle Négo* N° 2 ([FR](#) & [AN](#)) concernant les dépôts patronaux que nous venions de recevoir, et qui s'intitulait : « **Des menaces de reculs sans précédent dans nos conditions de travail** ». Dans un contexte marqué par l'austérité, on nous présentait une série de revendications qui visaient à faire des économies, à obtenir une flexibilité totale dans la gestion du personnel professionnel et une plus grande précarisation de nos emplois. **Rappelons quelques demandes patronales :**

- ➔ Allonger la période d'engagement pour les surcroûts de travail (surnuméraire) à 12 mois - actuellement limitée à 6 mois.
- ➔ Retirer l'obligation de créer des postes réguliers pour les projets surnuméraires reconduits pour une 4^e année.
- ➔ Permettre à l'employeur de réviser à la baisse les heures de travail prévues au contrat régulier, sans passer par les mécanismes de réduction de personnel.
- ➔ Réduire à 13 le nombre de jours chômés et payés pour l'ensemble des professionnelles et professionnels (la moyenne étant à 17).
- ➔ Retirer le droit à l'assurance-maladie et médicaments, et à l'assurance-salaire, au personnel surnuméraire et remplaçant.

- ➔ Augmenter le rayon de 50 km prévu dans le cadre de la sécurité d'emploi.
- ➔ Calculer l'avancement d'échelon au prorata du temps travaillé pour le personnel professionnel à moins de 35 heures (ex. : 20% de tâche prend 5 ans pour acquérir un an d'expérience).
- ➔ Pouvoir mettre fin au contrat d'une personne remplaçante ou surnuméraire avant son échéance, pour tout motif;
- ➔ Réduire de 85% à 75% l'indemnité pour la première année en assurance-salaire;
- ➔ Prévoir un nouveau modèle d'organisation du travail pour intensifier les services durant la présence des élèves (aménagement de la tâche sur une base annuelle).
- ➔ Retirer le financement pour les postes professionnels obtenus lors de la dernière ronde de négociation (Annexe D – Ressources professionnelles en soutien à la réussite des élèves jeunes et adultes).
- ➔ Affaiblir la représentation syndicale, en augmentant le contrôle patronal et en réduisant le financement.

Et tout cela, associé à la volonté gouvernementale de régler à coût nul notre négociation sectorielle...

Une entente de principe qui protège nos acquis et nos droits

Après plus d'un an à la table et plusieurs dizaines de rencontres avec la partie patronale, la FPPE a conclu une entente de principe le samedi 12 décembre aux petites heures du matin. Nous sommes fiers de vous annoncer que cette entente protège nos acquis et plus particulièrement, notre régime d'emploi, qui était menacé. **Aucun des reculs mentionnés plus haut ne s'y retrouve.**

Malgré le contexte difficile (austérité) et l'appétit gouvernemental de récupération, **certains gains ont pu être réalisés :**

- ⇒ **Assurer la pérennité pour toute la durée de la convention de l'enveloppe dédiée, actualisée à 29,2M\$** pour les ressources professionnelles en soutien à la réussite prévue à l'entente 2010-2015.
- ⇒ **Engagement du Ministère d'un nouvel ajout de ressources**, pour un minimum de 7M\$ dans une enveloppe dédiée au personnel professionnel.
- ⇒ **Perfectionnement** : ajout de 111 700\$ supplémentaires pour chaque année scolaire, pour le personnel professionnel en régions éloignées (CS francophones) et de 4 965\$ (CS anglophones).
- ⇒ **Prime des psychologues réguliers**: obtention de cette prime dans une lettre d'entente dans la convention, soit 9,6% pour les psychologues qui travaillent 70 heures / 2 semaines et 6,7% pour ceux qui travaillent plus de 52,5 heures / 2 semaines. Il s'agit d'un gain syndical d'environ 5M\$ sur une question qui a fait l'objet de nombreuses représentations politiques depuis 2012 pour établir une équité avec le réseau de la santé.
- ⇒ **Maintien de certains avantages en cas de changement d'employeur dans le réseau scolaire** : droit à un congé sans traitement automatique de 12 mois, reconnaissance accélérée de la permanence et transfert des crédits de vacances chez le nouvel employeur.
- ⇒ **Vacances** : Reconnaissance, aux fins du calcul des crédits de vacances, de la durée d'emploi effectuée à titre de remplaçante, remplaçant ou de surnuméraire, lors de l'obtention d'un poste régulier, permettant d'atteindre plus rapidement la 5^e semaine de vacances.
- ⇒ **Tâche professionnelle** : Amélioration de la reconnaissance de certains aspects des fonctions comme le perfectionnement, l'autonomie professionnelle, la concertation professionnelle et les exigences liées à l'appartenance à un ordre professionnel.
- ⇒ **Déplacements et lieu principal de travail** : renforcement de la notion de « *lieu principal de travail* » dans la convention.
- ⇒ **Retours progressifs et invalidité** : ajout de clauses permettant une plus grande flexibilité à ce niveau, soit en permettant un retour progressif avant 12 semaines ou s'étalant sur plus de 12 semaines.
- ⇒ **Règles budgétaires** : accès du syndicat aux règles et documents budgétaires permettant de faire le suivi des budgets pour le personnel professionnel
- ⇒ **Congés spéciaux (CS anglophones)** : obtention de 2 jours de congés pour affaires personnelles, augmentation de 3 à 7 jours pour le mariage et de 5 à 7 jours pour le décès de la conjointe, du conjoint ou de son enfant.
- ⇒ **Représentation syndicale** : clarification des règles et du mécanisme de financement pour les libérations syndicales.

Certaines concessions ont été faites à des demandes patronales sur des demandes qui nous apparaissaient raisonnables :

- **Prolongation de la période d'essai** à 12 mois, pour le personnel régulier à temps plein ou à temps partiel
- **Congés spéciaux** : limite des liens familiaux pour les congés de décès à l'union actuelle (ex : beau-frère, beau-père, etc.) et possibilité de décaler une journée de congé pour les funérailles ou une cérémonie ultérieure.
- **Retrait de l'obligation de payer la cotisation syndicale** lors d'une affectation temporaire à un poste de **cadre**.
- Introduction d'une clause empêchant le **double cumul de vacances** en cas de transfert de catégorie d'employé en cours d'année (ex : enseignante ou enseignant qui devient CP le 1^{er} janvier).
- Acceptation, en cas de **lésions professionnelles**, que le traitement versé ne soit pas supérieur à celui reçu si la personne était au travail.
- **Certains aspects techniques et concordances** (transmission de certaines informations aux professionnelles et professionnels et au syndicat par courriel, réduction de l'impression des conventions en version papier et mise à jour de certaines annexes).
- Bonification du remboursement des **libérations syndicales** et augmentation des délais de préavis.
- **Spécifique aux CS anglophones** :
 - * Introduire une clause reconnaissant les droits de gérance et le partage des responsabilités liées à la confidentialité.

Conclusion

La mobilisation historique des membres, ainsi que l'appui massif de la population dans la défense du système d'éducation public, nous auront permis de résister aux intentions de récupération patronale dans nos conditions de travail. Les efforts de la FPPE-CSQ ont également contribué à un réinvestissement du gouvernement de 80M\$ en éducation, incluant un ajout de ressources professionnelles, qui viendra atténuer partiellement les coupes de la dernière année.

Même si nous souhaitons obtenir davantage de gains, il est important de souligner que nous avons réussi à conserver, dans cette négociation, un régime d'emploi intact qui nous aidera à conserver des emplois de qualité dans le contexte de changements qui s'annoncent dans la gouvernance des commissions scolaires avec le projet de Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique.

L'équipe de négociation

Nouvelles aux tables Crie et Kativik

La négociation se poursuit à deux tables FPPE :

La FPPE est toujours à la table de négociation pour les professionnelles et professionnels de la Commission scolaire Crie. Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours des derniers mois et les discussions se poursuivront après le congé des Fêtes. La FPPE a bon espoir de convenir d'une entente de principe d'ici quelques semaines.

En ce qui concerne la négociation pour la convention collective des professionnelles et professionnels de la Commission scolaire Kativik, l'état de la situation est différent. En effet, plus d'un an après le dépôt des demandes syndicales et au moment où la majorité des négociations sectorielles se terminent, nous sommes toujours en attente que la partie patronale nous dépose ses demandes. Devant ce constat, la FPPE n'a eu d'autres choix, en concertation avec l'AENQ et la CSQ, que d'entreprendre les mesures légales appropriées afin de dénouer l'impasse.

Dossiers non réglés

Le fait que nous ayons entériné lundi le 14 décembre l'entente conclue dans la nuit de vendredi à samedi ne signifie aucunement que tout soit réglé! En effet, comme vous avez pu le lire dans la [Passerelle Négo N°8](#), plusieurs enjeux des plus importants ont été déportés à la table centrale. En effet, tout le volet de la structure salariale, le règlement des plaintes en vertu du maintien de l'équité 2010 et le rangement des corps d'emplois mixtes ne sont toujours pas réglés. Nous vous avons informé de l'importance de ces dossiers pour les professionnelles et professionnels dans la présente négociation compte tenu de l'intention ferme du gouvernement de régler l'ensemble des relativités avec la structure salariale. Nous travaillons donc toujours très fort pour que ces dossiers se règlent à notre satisfaction.

Johanne Pomerleau,
Présidente FPPE (CSQ)

MOBILISATION MOBILISATION MOBILISATION

Votre engagement tout au long des négociations est resté exemplaire tant dans les moyens d'action en réseau éducation que dans l'intensification de nos actions touchant notre tâche au quotidien. De même, votre présence dans les rassemblements lors des journées de grève en front commun fut remarquée et appréciée.

Cet engagement est d'autant plus significatif qu'il était appuyé par une réelle mobilisation de la société québécoise. Pensons aux actions du mouvement « Parents contre l'austérité » qui créaient des chaînes humaines autour des écoles du Québec. Pensons aussi à l'appui des personnes qui « klaxonnaient » leur support en passant devant les lignes de piquetage. La population comprenait et appuyait nos revendications.

Nous ne pouvons pas passer sous silence que les professionnelles et professionnels de l'éducation étaient cités comme jamais dans les multiples reportages et chroniques publiés dans les médias. La

tournée médiatique du printemps dernier de notre présidente, madame Johanne Pomerleau, a lancé un mouvement qui est resté bien présent dans l'espace public québécois. Plusieurs chroniqueuses et chroniqueurs ont pris position en faveur d'un réinvestissement de l'état en éducation et nous étions inclus dans ces discours.

Nous pouvons être fières et fiers de notre mobilisation lors de ces négociations, et de l'implication positive de la société québécoise en faveur de l'école publique.

Grace à celle-ci, nous avons une entente à la table sectorielle, mais la table centrale est toujours active. La partie patronale reste encore sur ses positions. Nous vous invitons à rester solidaires jusqu'à la fin. Continuons, par notre présence active sur les réseaux sociaux, à rappeler qu'un réinvestissement réel en éducation passe aussi par des salaires et une retraite à la hauteur de notre engagement professionnel au quotidien.

**Restons ensemble, pour mieux relever les défis
d'aujourd'hui et de demain.**

**L'Équipe de négociation vous souhaite de
Joyeuses Fêtes**

